

## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

*Sommaire :*

- I. Le cadre général*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques*

### **I. Le cadre général**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Templeuve-en-Pévèle.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur une année budgétaire par la collectivité. Il doit être conforme au compte de gestion, document émis par la Direction Régionale des Finances Publiques, qui certifie les écritures passées dans l'année par la perception. Le compte administratif doit être validé en Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année suivante. Le compte administratif 2023 de Templeuve-en-Pévèle sera voté lors de la séance du 28 mars 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.

## II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

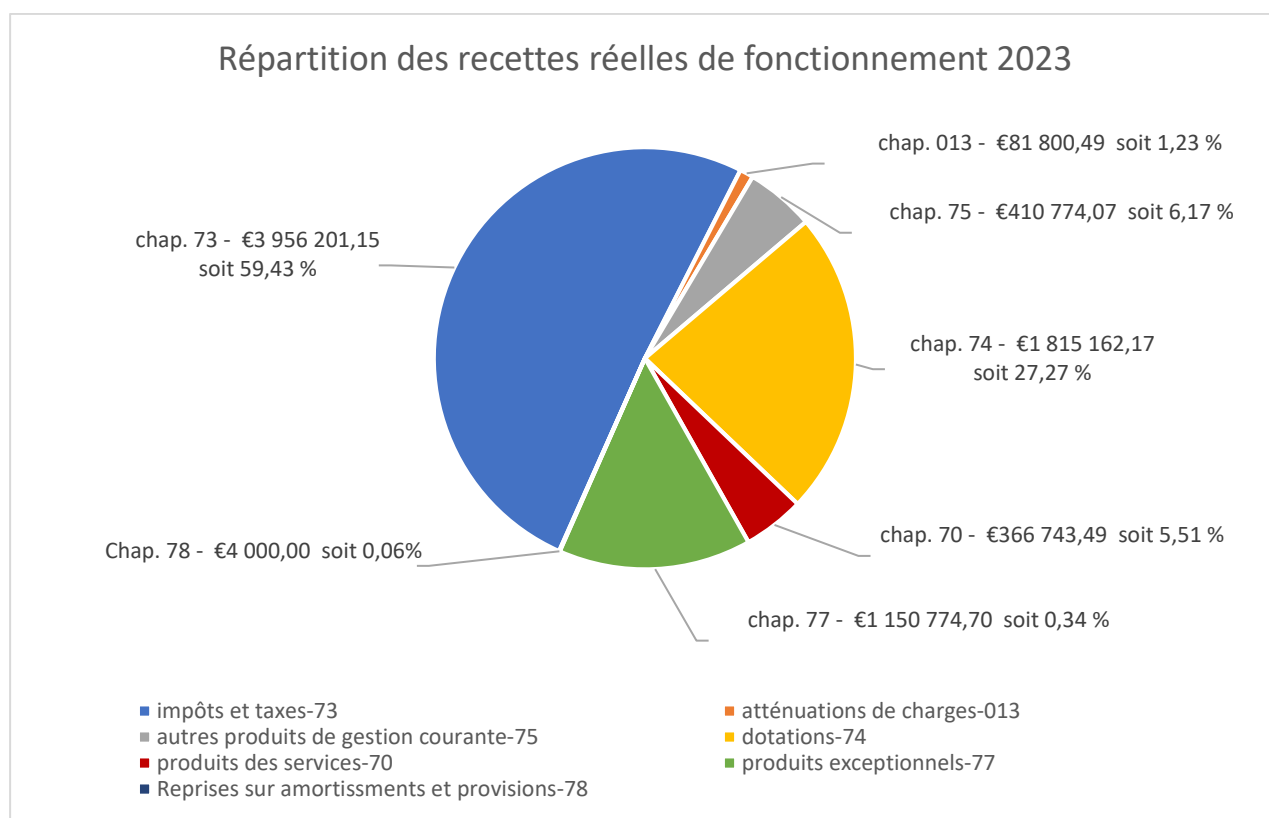
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### a) Les recettes

Pour la commune de Templeuve-en-Pévèle :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ...

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 représentent 7 785 456.07 euros (6 657 454.07 € hors ventes de patrimoine)



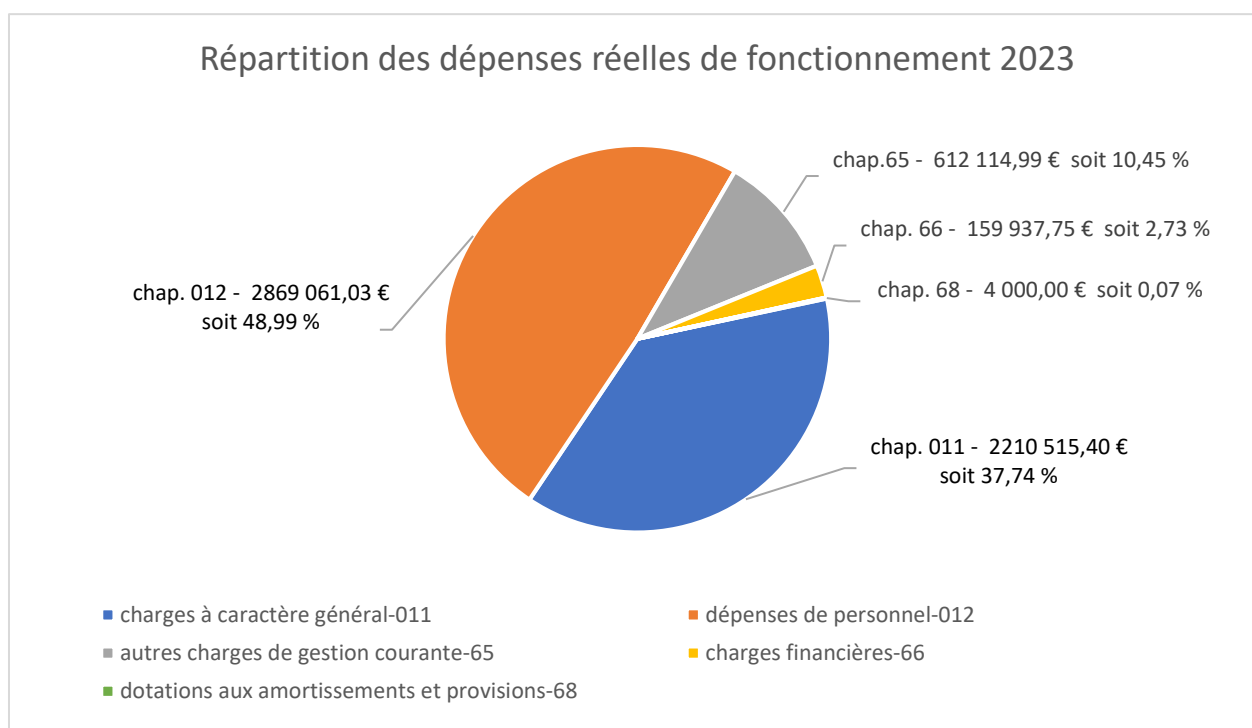
Pour rappel, elles étaient estimées à 6 691 021 € (hors ventes de patrimoine) lors de l'adoption du budget primitif 2023 :

	Budget primitif 2023	Compte administratif 2023
Chap. 013	100 000.00 €	81 800.49 €
Chap. 70	315 000.00 €	366 743.49 €
Chap. 73	4 121 000.00 €	3 956 201.15 €
Chap. 74	1 774 281.00 €	1 815 162.17 €
Chap. 75	372 740.00 €	410 774.07 €
Chap. 77 (hors ventes de patrimoine)	4 000.00 €	22 772.70 €
Chap. 78	4 000.00€	4 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 691 021.00 €</b>	<b>6 657 454.07 €</b>

#### b) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 5 856 899.17 euros (dont rattachement)



Pour rappel, elles étaient estimées à 6 239 363€ lors de l'adoption du budget primitif 2023 :

	Budget primitif 2023	Compte administratif 2023
Chap. 011	2 447 300.00 €	2 210 515.40 €
Chap. 012	2 990 000.00 €	2 896 061.03 €
Chap. 65	615 563 €	612 114.99 €
Chap. 66	180 000.00 €	159 937.75 €
Chap. 67	2 500.00 €	1 270.00 €
Chap. 68	4 000.00 €	4 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 239 363.00 €</b>	<b>5 856 899.17 €</b>

c) Présentation succincte des principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
	CA 2023		CA 2023
Dépenses courantes	2 210 515.40 €	Atténuation de charges	81 800.49 €
Dépenses de personnel	2 869 061.03 €	Produits des services	366 743.49 €
Autres charges de gestion courante	612 114.99 €	Impôts et taxes	3 956 201.15 €
Dépenses financières (intérêts d'emprunts)	159 937.75 €	Dotations et participations	1 815 162.17 €
Dépenses exceptionnelles	1 270.00 €	Autres produits de gestion courante	410 774.07 €
Provisions	4 000.00 €	Recettes exceptionnelles (hors ventes de patrimoine)	22 772.70 €
		Reprise sur Provisions	4 000.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 856 899.17 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 657 454.07 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections hors ventes de patrimoine)	205 674.54 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	83 869.77 €
<b>Total général</b>	<b>6 062 573.71 €</b>	<b>Total général</b>	<b>6 741 323.84 €</b>

#### d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 étaient inchangés :

. Taxe foncière sur le bâti : 41.23 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 60.84 %

#### e) Les dotations de l'Etat.

	Total annuel de la Dotation Globale de Fonctionnement	% Evolution p/r à N-1
2013	1 456 196 €	
2014	1 445 395 €	-0,74%
2015	1 391 324 €	-3,74%
2016	1 347 147 €	-3,18%
2017	1 357 147 €	0,74%
2018	1 411 280 €	3,99%
2019	1 417 971 €	0,47%
2020	1 477 398 €	4,19%
2021	1 549 200 €	4,86%
2022	1 620 537 €	4,60%
2023	1 694 976 €	4.59%

### **III. La section d'investissement**

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

a) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

<b>CA 2023</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Opérations d'équipement	3 878 615.53 €	Subventions	1 039 683.87 €
Remboursement d'emprunts (capital)	447 369.54 €	Produit de cession d'immobilisation	65 815.53 €
		Dotations, fonds divers et réserves	318 688.91 €
		Excédents de fonctionnement capitalisés	226 244.24 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 325 985.07 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 650 432.55 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	83 869.77 €	Produits (écritures d'ordre entre sections hors ventes de patrimoine)	205 674.54 €
Opérations patrimoniales	0.00€	Opérations patrimoniales	0.00 €
<b>Total général</b>	<b>4 409 854.84 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 856 107.09 €</b>

b) les dépenses

Les réalisations de l'année 2023 ont notamment été :

- Installation de stores occultants à la salle polyvalente (19 000€)
- La rénovation de l'église pour (1 940 000€)
- la création d'un city stade (106 900 €)
- la borduration rue de l'hardinière et la création d'un chaucidou (177 000 €)
- la borduration rue de la caillère (124 500 €)
- la mise en place d'un feu rue de Lille (30 000 €)
- un système d'aspiration pour la menuiserie des ateliers municipaux (45 000 €)
- l'acquisition du parking Leperre (410 000 €) et des terrains des futurs cinéma (500 000€)

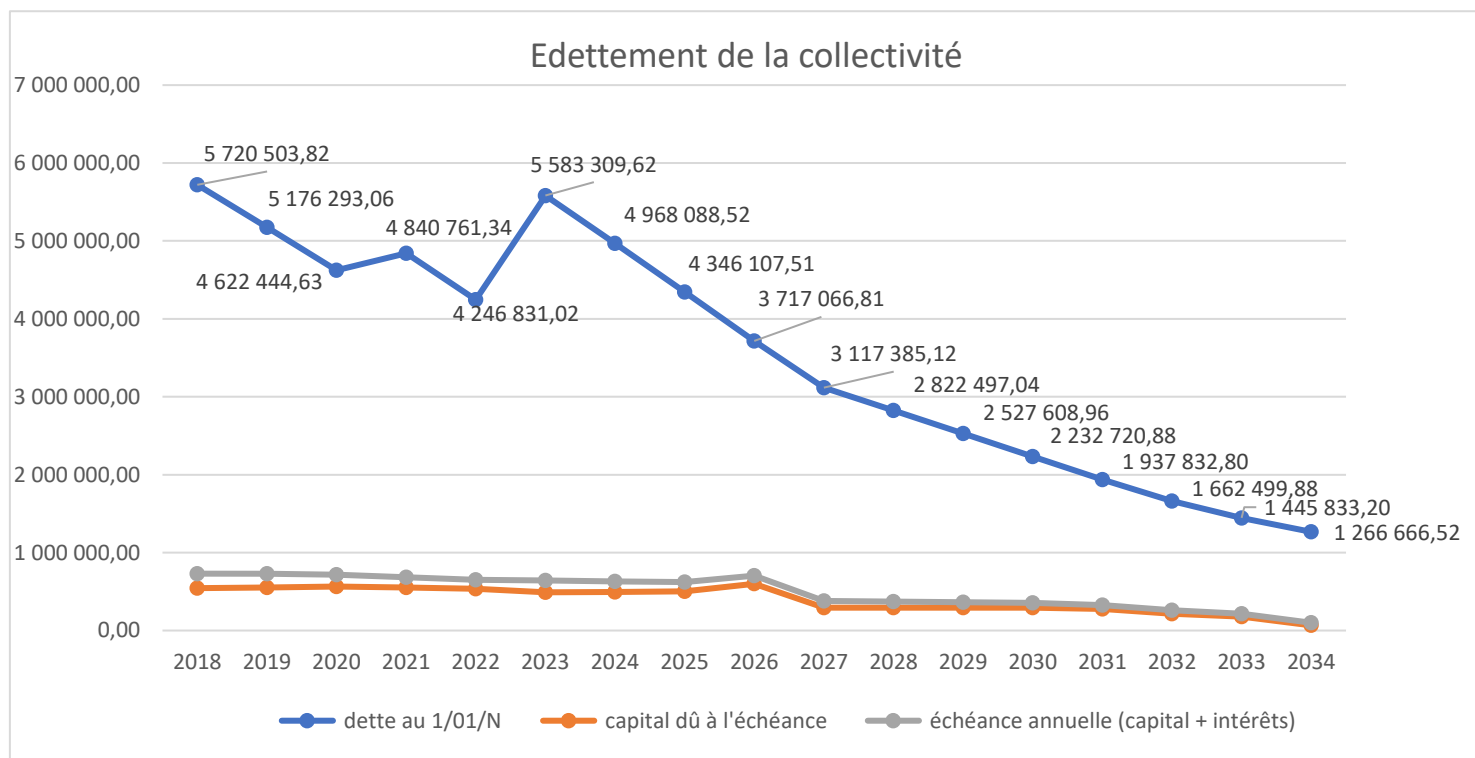
c) les recettes

Les subventions d'investissements perçues en 2023 proviennent principalement :

- du Conseil Départemental : 450 000€ pour la rénovation de l'église ; 70 000 € aménagement de voirie.
- la préfecture : 100 470 € pour la rénovation de l'église (DETR 2021 +DETR 2023 1<sup>er</sup> acompte) 37 890€ de solde pour la rénovation énergétique et modernisation du complexe sportif, 45 478 € solde pour l'agrandissement du réfectoire Jules Verne et 32 699 € de solde pour la rénovation de la toiture de la salle Polyvalente
- de l'Etat : 91 155€ pour la rénovation énergétique et modernisation du complexe sportif, 31 794€ pour l'agrandissement du réfectoire Jules Verne, 17 254€ dans le cadre du plan de soutien au cantine scolaires par l'achat de matériel de cuisine et 31 839€ dans le cadre du plan de relance informatique dans les écoles.
- de la Région : 80 000€ solde pour le parc d'Anchin, 28 992 € pour la création du marché couvert

## IV. Les données synthétiques du budget

### a) les emprunts



### b) Principaux ratios

N°	Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	892.96 €	1 003.00 €
2	Produit des impositions directes / population	440.23 €	543.00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 186.99€	1 210.00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	591 34 €	327.00€
5	Encours de dette/population	699.87 €	797.00 €
6	DGF/population	258.42 €	153.00 €